



AR Prefecture

005-200034502-20260813-2026_069-DE
Reçu le 28/08/2026

Extrait du registre des

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR**

Séance du 13 août 2026

L'an deux mille vingt-six le treize août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la salle multiactivités de la médiathèque de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du sept du mois d'août deux mille vingt-six sous la Présidence de Madame Marie-Anne BOURGEOIS.

Etaient présents : 12

M. ADAM Ludovic, Mme ALLEC Marie-Louise, Mme BABIS Julie, Mme CHAIX Elsa, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. FERRARO Fabien, M. GAILLAND Frederic, M. GONSOLIN Rémy, M. HIRTZ Robin, M. MOTTE Alain, M. SMITH Tristan.

Etaient absents : 4

M. BROCHIER Maxime, Mme GIBERNÉ Isabelle, Mme GUEYDAN Mélissa, M. NICOLAS Pascal,

Etaient absents et représentés : 3

Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie ayant donné pouvoir à Mme ALLEC Marie-Louise, Mme HIDALGO Céline ayant donné pouvoir à M. HIRTZ Robin, Mme CHEVALLIER Graziella ayant donné pouvoir à M. FERRARO Fabien.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Elsa CHAIX

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UNE EQUIPE PARTICIPANT AU RAID DES ALIZÉS 2026

Madame la Maire

Indique que la commune a été saisie d'une demande de soutien financier de l'équipe Les Raid'Dingues et qu'il appartient aux membres du Conseil municipal de valider le principe de versement et d'en arrêter un montant.

Précise que cette équipe participera au Raid des Alizés 2026 ; une compétition sportive solidaire exclusivement féminine alliant plusieurs disciplines en faveur d'associations caritatives.

Les Raid'Dingues courent pour une association de Saint-Bonnet-en-Champsaur ; le « cercle d'Hajah », qui œuvre pour le financement de chiens d'assistance destinés à des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) et vivant dans les Hautes-Alpes.

Par cette initiative, les participantes associent défi sportif, solidarité et sensibilisation au handicap, tout en valorisant l'engagement associatif local.

Propose de verser une subvention d'un montant de 500,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2131-1 ;

Vu la demande de subvention présentée par l'équipe participante au Raid des Alizés 2026 ;

Considérant l'intérêt de cette démarche qui participe au rayonnement des actions solidaires du territoire et contribue à promouvoir les valeurs de citoyenneté, d'entraide et d'inclusion ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir les actions favorisant l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap,



AR Prefecture

005-200034502-20260813-2026_069-DE
Reçu le 28/08/2026

~~Madame Isabelle GILBERT ne prend pas part au vote.~~

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver la subvention de la commune de 500,00 € à l'équipe Les Raid'Dingues ;

ARTICLE 2. Autoriser Madame la Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice :	19	Pour :	15
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **27 AOUT 2026**
Affiché ou publié le : **26 AOUT 2026**

Ainsi fait et délibéré le 13 août 2026
Pour copie conforme

La Maire



Marie-Anne BOURGEOIS